

# Test de natation anti-panique (Arrêté du 25 avril 2012)

Attestation de réussite au test sécuritaire, préalable à la  
pratique des activités aquatiques et nautiques en centres de  
vacances ou de loisirs

Je soussigné(e) .....  
atteste que l'enfant ..... Né(e) le : .....

Maître Nageur Sauveteur,

est capable de :

- ↘ effectuer un saut dans l'eau ;
- ↘ réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- ↘ réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- ↘ nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- ↘ franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec une brassière de sécurité (sauf pour la descente en canyon).

Observations : .....

Date :

Signature du M.N.S. :

Cachet de l'établissement :

N° de Diplôme :

## INFORMATIONS TEST NAUTIQUE

**Le test nautique doit-être obligatoirement rempli et signé par un maître nageur.**

LIEU DE LA PISCINE	NUMERO DE TELEPHONE	MODALITES
Piscine Béthune	03.21.68.90.40	Appeler la veille de votre venue Se présenter avec le <b>test nautique vierge</b> <b>la pièce d'identité de l'enfant</b> <b>ou à défaut le livret de famille</b>
Piscine Auchel	03.21.27.03.56	Le mercredi entre 17h et 17h45 Le samedi de 17h à 18h Le dimanche à 9h Se présenter avec le <b>test nautique vierge</b> <b>la pièce d'identité de l'enfant</b> <b>ou à défaut le livret de famille</b>
Piscine Barlin	03.21.25.96.82	Se présenter 30 minutes avant la fermeture de la piscine Se présenter avec le <b>test nautique vierge</b> <b>la pièce d'identité de l'enfant</b> <b>ou à défaut le livret de famille</b>